

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°45-2023-120

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2023

Sommaire

CHRO / Secrétariat DG

45-2023-03-01-00005 - Délégation de signature à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance (3 pages)

Page 3

CHRO

45-2023-03-01-00005

Délégation de signature à la direction des
affaires financières, de la stratégie et de la
performance

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS
DIRECTION GÉNÉRALE

ARRETE

portant délégation de signature en matière de gestion et en matière financière
à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance

Le directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans, ordonnateur de l'établissement,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009, relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu les articles L 6143-7, D 6143-33, D 6143-34, D 6143-35, du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1 et 7) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2010 portant modification de l'arrêté du 22 janvier 2008 fixant la nomenclature des comptes obligatoirement ouverts dans l'état des prévisions de recettes et de dépenses et dans la comptabilité des établissements de santé privés mentionnés aux b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2010 nommant Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur général du centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 nommant Madame Juliette VILCOT-CREPY en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2017 réintégrant Madame Juliette VILCOT-CREPY en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu le contrat à durée indéterminée du 20 juillet 2017 nommant Monsieur Mickaël MORISSEAU, en qualité de directeur adjoint des finances au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu la convention de direction commune en date du 28 février 2018 entre le centre hospitalier régional d'Orléans et le centre hospitalier de Pithiviers,

Vu l'arrêté du 17 septembre 2018 nommant, dans le cadre de la convention commune, Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur du centre hospitalier de Pithiviers,

Vu l'arrêté du 17 septembre 2018 nommant, dans le cadre de la convention commune, Madame Juliette VILCOT-CREPY en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier de Pithiviers,

Vu l'avenant n° 1 au contrat à durée indéterminée du 22 janvier 2019 nommant Monsieur Mickaël MORISSEAU, en qualité de directeur adjoint des finances au centre hospitalier régional d'Orléans et sur les sites liés par une direction commune,

Vu la convention de direction commune en date du 26 février 2019 entre le centre hospitalier régional d'Orléans, le centre hospitalier de Pithiviers et le centre hospitalier de Neuville aux Bois,

Vu l'arrêté du 3 mai 2019 nommant, dans le cadre de la convention commune, Monsieur Olivier BOYER en qualité de directeur du centre hospitalier de Pithiviers et du centre hospitalier de Neuville aux Bois,

Vu l'arrêté du 3 mai 2019 nommant, dans le cadre de la convention commune, Madame Juliette VILCOT-CREPY en qualité de directrice adjointe du centre hospitalier de Pithiviers et du centre hospitalier de Neuville aux Bois,

Vu l'arrêté du 20 janvier 2021 nommant Monsieur Jean-François JOLLIVET, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans, et dans le cadre de la convention commune, directeur adjoint au centre hospitalier de Pithiviers et au centre hospitalier de Neuville aux Bois,

Vu l'arrêté du 2 juin 2021 nommant Monsieur Bruno DI MASCIO, en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier régional d'Orléans, et dans le cadre de la convention commune, directeur adjoint au centre hospitalier de Pithiviers et au centre hospitalier de Neuville aux Bois,

Vu le contrat à durée indéterminée du 12 décembre 2022 nommant Madame Busra DINDAR, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier régional d'Orléans,

Vu le contrat à durée indéterminée du 1^{er} mars 2023 nommant Madame Laurence LLARCH, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier régional d'Orléans,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Mickaël MORISSEAU est chargé des fonctions de directeur des affaires financières, de la stratégie et de la performance au centre hospitalier régional d'Orléans ainsi qu'au centre hospitalier de Pithiviers et au centre hospitalier de Neuville aux Bois, établissements sous direction commune..

Monsieur Jean-François JOLLIVET est en charge des fonctions de directeur adjoint des affaires financières, de la stratégie et de la performance au centre hospitalier régional d'Orléans ainsi qu'au centre hospitalier de Pithiviers et au centre hospitalier de Neuville aux Bois, établissements sous direction commune.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Mickaël MORISSEAU, de signer tout document se rapportant à son service, à l'exception des actions contentieuses ainsi que des questions de principe de politique générale. Il peut à ce titre engager et liquider les dépenses dans son périmètre de gestion.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Mickaël MORISSEAU pour mandater et titrer l'ensemble des dépenses et des recettes des budgets du centre hospitalier régional d'Orléans dans son périmètre de gestion. La signature des bordereaux emporte

certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes aux mêmes mandats.

Cette délégation s'exerce dans la limite des crédits budgétaires ouverts à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mickaël MORISSEAU, délégation de signature des bordereaux de mandats et de titres est donnée à :
Madame Busra DINDAR, *attachée d'administration hospitalière affecté à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance* ;
Madame Laurence LLARCH, *attachée d'administration hospitalière affecté à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance* ;

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mickaël MORISSEAU, la même délégation est donnée, à Monsieur Jean-François JOLLIVET, *directeur adjoint à la direction des affaires financières, de la stratégie et de la performance*.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mickaël MORISSEAU et de Monsieur Jean-François JOLLIVET, même délégation de signature est donnée, en première intention à Madame Juliette VILCOT-CREPY, directrice de la communication, de la culture, des usagers et de la gestion de crise, et en seconde intention à Monsieur Bruno DI MASCIO, directeur de la qualité.

ARTICLE 6 : Sont exclus de la présente délégation toutes opérations concernant l'ordonnancement des titres de recettes et dépenses émis à l'encontre des délégataires, chacun en ce qui le concerne.

ARTICLE 7 : La présente décision annule et remplace la décision n° 2021/3871, en date du 29 mars 2021 et prend effet à compter du 1^{er} mars 2023.
La présente décision sera communiquée au trésorier principal, au président du conseil de surveillance et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 1^{er} mars 2023
Le directeur général,
Signé : Olivier BOYER